



ARRETE MUNICIPAL N°1  
Du 30/04/2024

**INTERDICTION DE DEMARCHAGE**  
**SUR TOUTE LA COMMUNE**

République Française

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

COMMUNE DE VICQ

Nous, Maire de la Commune de VICQ,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 à L.2214-3, et L.2215-1,  
Vu le nouveau Code Pénal, et notamment ses articles R610-5 et R623-2,  
Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2211-1 et suivants,  
Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu les articles L121-1 à L121-7, L121-21 à L121-29 et L122-15 du Code de la Consommation,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Considérant que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de la Commune de Vicq,  
Considérant la recrudescence du sentiment d'insécurité,  
Considérant qu'il est nécessaire de protéger les citoyens et surtout les plus vénérables contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives,  
Considérant qu'il convient de protéger la santé et la tranquillité publiques,  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la tranquillité publique et de prescrire toutes les mesures appropriées,

## ARRETONS

**Article 1 :** Le démarchage et toute prospection à domicile sont interdits sur le territoire communal.

**Article 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affichée dans la commune de Vicq.

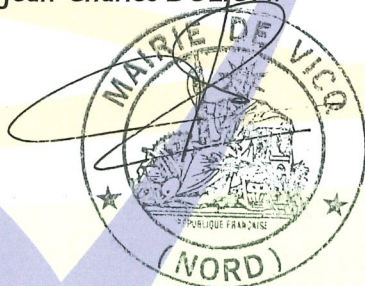
**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES,  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de VALENCIENNES  
Monsieur le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa présente publication.

Le Maire,  
Jean-Charles DULION



Commune membre

**Mairie de Vicq**

Département du nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq  
Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33